



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

Aides aux entreprises

Mis à jour le 17/03/2020

Ce document présente des liens vers des ressources concernant les dispositifs mis en place par l'État pour soutenir les entreprises dans le cadre de la crise du COVID-19.

Quels établissements doivent fermer au public ?

La liste des établissements fermés au public figure dans l'arrêté du 14 mars 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041722917&categorieLien=id>

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=ADD4ACA261F4946FC6FD2F6555941161.tplgfr36s_2?cidTexte=JORFTEXT000041723302&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJORFCONT000041723291

Quelles sont les mesures de confinement ?

Les déplacements pour se rendre au travail sont autorisés uniquement si le télétravail est impossible. Il faut alors se munir d'une attestation signée, et respecter strictement les mesures barrières.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Coronavirus-COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

Comment déclarer un arrêt de travail ?

Les salariés, contraints de rester chez eux pour garder leurs enfants, et ne pouvant pas faire du télétravail peuvent demander un arrêt de travail exceptionnel.

<https://declare.ameli.fr/>

Pour les travailleurs indépendants et autoentrepreneurs

Les travailleurs indépendants et les autoentrepreneurs contraints de garder leurs enfants peuvent déclarer un arrêt de travail exceptionnel.

<https://declare.ameli.fr/>

Comment déclarer mes salariés en chômage partiel ?

L'employeur peut faire une demande d'activité partielle (salariés et apprentis) si l'activité ralentit ou doit s'arrêter. L'État s'est engagé pour un remboursement intégral à l'entreprise, à hauteur d'un

plafond de salaire de 4,5 fois le SMIC. La date de demande sur le site sera celle prise en compte, a posteriori. Les entreprises disposent d'un délai de 30 pour réaliser leur déclaration.

Un système identique au chômage partiel sera mis en place pour l'emploi à domicile.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/accompagnement-des-mutations-economiques/activite-partielle>

Comment demander un report des cotisations sociales ?

Les démarches pour les artisans ou commerçants :

- Par internet sur secu-independants.fr, [Mon compte](#) pour une demande de délai ou de revenu estimé
- Par [courriel](#), en choisissant l'objet « Vos cotisations », motif « Difficultés de paiement »
- Par téléphone au 3698 (service gratuit + prix appel)

Mesures mises en place par l'URSSAF et les services des impôts des entreprises

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-exceptionnelles-urssaf-et-services-impots-entreprises>

Report des cotisations URSSAF

<https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/autres-actualites/epidemie-de-coronavirus.html>

Comment demander un report de paiement ou une remise d'impôt ?

Les entreprises en difficulté pour le paiement de leurs impositions à la suite du Coronavirus - Covid 19 peuvent demander à bénéficier d'un délai de paiement ou d'une remise d'impôt direct, notamment pour l'échéance d'acompte d'IS du 16 mars.

Pour faciliter leur démarche, la DGFIP met à disposition des entreprises un modèle de demande à adresser à leur service des impôts des entreprises.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/actualite/demande-de-delai-de-paiement-ou-de-remise-pour-les-entreprises-en-difficulte-suite-au>

Comment demander un rééchelonnement de crédit ?

Vous pouvez solliciter la médiation du crédit pour répondre aux difficultés liées à vos demandes de financement auprès de votre banque.

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Contactez le correspondant TPE de la Banque de France.

<https://entreprises.banque-france.fr/accompagnement-des-entreprises/mon-correspondant-tpe-dans-chaque-departement/contactez-votre-correspondant-tpe>

Comment demander un crédit de trésorerie ?

Pour soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par le coronavirus, BPI France a mis en place un numéro vert (0 969 370 240) afin de leur faciliter l'accès à l'information et de les orienter vers ses [directions régionales](#) pour traiter leurs problèmes de trésorerie.

Garantie de BPI France pour des prêts de trésorerie à hauteur de 90 %, garantie de découvert à hauteur de 90 %.

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113>

BPI France Toulouse : 05 61 11 52 00

Comment résoudre un conflit avec un client ou un fournisseur ?

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Économie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges.

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>

Aide exceptionnelle pour les travailleurs indépendants

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) propose des aides pour soutenir le travailleur indépendant et notamment une aide financière exceptionnelle pour les travailleurs indépendants confrontés à une difficulté exceptionnelle et ponctuelle susceptible de menacer la pérennité de son entreprise. Consulter le site de la Sécurité sociale des indépendants :

<https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/>

Généralités

Questions réponses pour les employeurs et leurs salariés (télétravail, mesures d'hygiène, confinement, arrêt de travail, activité partielle, etc.)

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>